

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 13

de Présents : 10

de Votants : 13

OBJET (20)

**Tricycle URBANER
Mise à disposition**

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été affiché
à la porte de la Mairie
le : 26 mars 2024

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

19 mars 2024

COMMUNE DE TRESSIN

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 059-215906025-20240325-240325D20VELO-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Jean-Louis BLANGY
Monique LOOSEN ayant donné procuration à Françoise JARMUZEK
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Hugo DOSSIN

Monsieur Dié CATTEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Mise à disposition d'un véhicule "URBANER" (tricycle 2 places à assistance électrique) : conditions de prêt

Dans le cadre de l'expérimentation « 30 VELI » menée par la Fabrique des mobilités et financée par l'ADEME, la Commune de Tressin s'apprête à accueillir un vélo 2 places type Urbaner pour 1 an. Les responsabilités réciproques seront précisées dans une convention. Ainsi, l'assurance du véhicule, les contentieux et litiges avec les usagers ainsi que leurs conséquences, notamment concernant la caution, le matériel restitué et/ou sa propreté, sont à la charge de la Fabrique des mobilités.

L'objectif de l'expérimentation est d'analyser les changements de comportement en matière de mobilité quotidienne liés à l'usage de véhicules intermédiaires et de mieux comprendre les conditions permettant le déploiement à plus grande échelle des véhicules intermédiaires en France.

La commune est chargée d'organiser la mise à disposition du vélo Urbaner, à titre gratuit, aux tressinois qui en feront la demande pour leurs trajets quotidiens, sur la base d'un contrat de prêt.

Si plusieurs personnes se positionnent sur une même période, l'adjoint en charge du dispositif est seul décisionnaire. Il pourra éventuellement motiver sa décision.

La durée du prêt sera d 1 semaine à 1 mois renouvelable.

L'utilisateur devra fournir une attestation d'assurance civile ainsi qu'un chèque de caution d'un montant de 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide ces mesures.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Dié CATTEAU



Handwritten signature of Jean-Luc Verlyck

Handwritten signature of Dié Catteau